

Luxembourg, Allemagne, Belgique : trois pays, trois stratégies face au Coronavirus

0

Dépistage massif en 274
Partages

254

13

Allemagne comme au

Luxembourg, tâtonnements en Belgique avant le durcissement des mesures de confinement... Ces trois pays frontaliers ont chacun adopté une stratégie différente pour lutter contre l'épidémie de coronavirus.

Allemagne : le modèle coréen

En Allemagne, la population vit cloîtrée depuis le 22 mars, soit cinq jours après la France. Le bilan officiel au 5 avril faisait état de 96 108 cas de Covid-19 confirmés et 1 446 morts. Les autorités envisagent pourtant une levée progressive et très encadrée du confinement – moins strict que celui appliqué côté français – à compter du 19 avril prochain. Comment l'expliquer ? Dès le premier cas avéré détecté en Bavière mi-janvier, le gouvernement allemand opte pour une politique massive de dépistage, directement inspirée du modèle sud-coréen. L'Institut Robert-Koch, établissement de référence pour la recherche appliquée et la santé publique en Allemagne, prescrit alors un protocole, rapidement dupliqué par les laboratoires indépendants disséminés sur le territoire. Centres hospitaliers, médecins généralistes, systèmes de type « *drive* »... dépistent à tour de bras, en priorité les malades et toutes les personnes susceptibles d'avoir été en contact avec l'un d'eux. L'Allemagne pratique près de 500 000 tests hebdomadaires et vise les 200 000 par jour. En parallèle, le système sanitaire, parmi les meilleurs au monde, se tient prêt, avec 25 000 lits d'assistance respiratoire, soit 6 lits pour 1 000 habitants, contre 3,1 en France selon les données d'Eurostat. Sa faiblesse ? Depuis plusieurs années, 17 000 postes d'infirmiers restent vacants. L'Allemagne le sait, et a donc fait appel aux étudiants et aux retraités.

La détection en amont permet également d'isoler très tôt les personnes diagnostiquées positives, et éviter ainsi la duplication du virus, façon « *effet domino* ». Depuis quelques jours, un porteur contamine environ une personne, contre 5 à 7 les semaines précédentes. Sous ce seuil, l'épidémie régresse mécaniquement. L'Allemagne envisage donc un retour progressif à la « *normale* ». Comme en Corée toujours, le pays mise sur la généralisation de l'usage d'une application mobile de géo-localisation, sans le rendre obligatoire pour l'heure, permettant de suivre à la trace 80% des contacts d'une personne infectée et de les placer en quarantaine en cas de symptômes. Le prix à payer avant la réouverture des commerces et des écoles passe aussi par un confinement strict de 14 jours à domicile pour toute personne de retour de l'étranger, avec un

assouplissement pour les frontaliers, très contrôlés. Jusqu'à nouvel ordre, seuls les travailleurs munis d'une attestation peuvent circuler.

Belgique : au cas par cas

Touchée par la pandémie après la France, la Belgique a également un peu tardé à réagir. Début mars, huit cas sont détectés à Wevelgem, située à moins de 10 minutes de la frontière française. Une enseignante figure parmi les personnes diagnostiquées positives... mais son école n'est pas fermée. Les trois premiers décès surviennent le 11 mars. Le 13, le « *gouvernement* » toujours provisoire annonce une série de mesures radicales : fermeture des écoles, des cafés, restaurants, discothèques et annulation de tous les rassemblements, peu importe le nombre de participants quand la France s'en

tient encore au seuil des 100 personnes. Le confinement, assez similaire à celui appliqué côté français, se généralise le 18, avec un renforcement des contrôles aux frontières deux jours plus tard. Un Français arrêté à Quiévrain a ainsi écopé d'une amende de 4 116 euros pour avoir fait un plein et acheté du chocolat, relate France 3 Régions. Faute de moyens nécessaires, la Belgique dépiste toujours majoritairement les personnes malades, directement à l'hôpital. Loin des 10 000 espérés, environ 2 500 tests sont pratiqués quotidiennement, un nombre jugé insuffisant par plusieurs médecins. Avec 20 814 cas et 1 632 décès selon le bilan du 6 avril dernier, la Belgique, septième pays le plus touché en Europe, constate un léger recul des hospitalisations ces dernières heures.

Un comité d'experts composé de personnes venues du monde scientifique, économique et social a d'ores et déjà été désigné pour définir une stratégie de sortie du confinement.

Luxembourg : en toute immunité

En « *état de crise* » depuis le 17 mars et pour une durée de trois mois, le Luxembourg a rapidement mis en place une batterie de mesures exceptionnelles, d'une part pour contenir la pandémie, s'y préparer et d'autre part pour maintenir un semblant d'activité économique, notamment via le télétravail. Ecoles, chantiers, commerces non indispensables sont à l'arrêt depuis le 25 mars. Les transports en commun circulent encore, en mode dégradé. Aucune attestation n'est nécessaire pour se déplacer. Les autorités misent sur la bonne foi des administrés. Les sorties demeurent possibles en famille, pour s'aérer. En cas de non-respect des consignes sanitaires, les contrevenants, entreprises comme particuliers, risquent une amende salée.

Pour les entreprises touchées, le Luxembourg a dégainé l'artillerie lourde. Annulation et report des paiements d'impôts et de TVA et mise en place du chômage partiel... Le plan d'aide aux acteurs du monde économique se chiffre à 8,8 milliards d'euros.

Côté santé, le Luxembourg s'est aussi rapidement mis en ordre de marche pour adapter son offre de soin en la scindant en deux filières, générale et exclusivement consacrée au Covid-19, et en augmentant la capacité d'accueil. Ainsi, quatre centres de soins avancés, à LuxExpo ou dans la salle de concert de la Rockhal réquisitionnés, peuvent accueillir les personnes présentant des symptômes. Au 6 avril, 23 687 tests de dépistage avaient été menés, un quasi record mondial proportionnellement à la population du pays (613 000 habitants en 2019). Si le « *pic* » de l'épidémie est attendu pour la mi-avril, le dispositif actuel devrait permettre de « *faire face* » et donne déjà la possibilité aux autorités d'envisager l'après. Vendredi 3 avril, la ministre de la Santé, Paulette Lennert, annonçait le lancement d'un test sérologique d'ampleur afin de déterminer le « *taux d'immunisation* » du pays, dont dépendra en partie la levée du confinement.